

CNSIS 19 10 2022 - Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, Madame et Messieurs les Elus, Madame et Messieurs les représentants de l'administration, chers collègues :

L'été de tous les MOTS !

Cette déclaration liminaire reprend les interrogations et attentes des cadres professionnels des services d'incendie et de secours de métropole, de Corse et d'outre-mer et sans ordre de priorités. Inutile de préciser que cette liste est loin d'être exhaustive. Permettez-nous cette expression : à l'ouest, rien de nouveau !

- Rendre attractif l'accès au grade de lieutenant et reconnaître enfin la catégorie B comme une véritable courroie de transmission pour demain, pouvoir intégrer la catégorie A ;
- Mettre en place les sous-directions dans la concertation et la transparence ;
- Supprimer l'examen professionnel de commandant et procéder à la nomination des actuels titulaires de cet examen et obtenir l'application des grilles types ;
- Créer l'accès au hors échelle A pour les lieutenants-colonels ;
- Reconnaître à ses juste valeur et hauteur de compétences les personnels de nos sous-directions santé (anciennement service de santé et de secours médical) ;
- Elaborer un statut particulier pour nos personnels des filières administrative, technique et spécialisée ;
- Faire évoluer notre statut pour intégrer dans nos retraites la portabilité des droits, la proportionnalité pour les personnels désirant migrer vers d'autres missions et donc quitter le monde des sapeurs-pompiers ;
- Créer un nouveau mode de financement des Service d'incendie et de secours, financement qui devra être là-aussi à la hauteur des besoins tant en personnels qu'en matériels ;
- Inventer un nouveau modèle de sécurité civile qui devra être en capacité à répondre, en tous temps, tous lieux, aux demandes de secours de nos concitoyens, du malaise sur la voie publique à la lutte contre les incendies de forêts ;
- Inventer un nouveau modèle de sécurité civile à l'échelle européenne ;
- Créer une unité nationale d'intervention constituée de sapeurs-pompiers professionnels et susceptible d'être projetée en tous points de nos territoires ;
- Obtenir la mutualisation des heures de décharge d'activité de service, entre différents services d'incendie et de secours ;

CNSIS 19 10 2022 - Déclaration liminaire

- Veiller à ce que les effectifs des cadres professionnels sapeurs-pompiers ne soient plus la variable d'ajustement des budgets ;
- Obtenir un taux d'IFTS à la hauteur de l'engagement professionnel des cadres ;
- Étendre la mise en œuvre du télétravail pour les cadres professionnels aussi ;
- Veiller à un dialogue social local digne de ce nom et respectueux de tous ;
- Maintenir notre place et notre légitimité dans la chaîne des secours (du malaise sur la voie publique à l'évacuation d'un blessé en haute montagne).

Je terminerai ces propos en rappelant que l'été 2022 restera malheureusement dans nos annales. Nous appelons de toutes nos forces à un retour d'expériences sans tabou, en toute transparence afin de nous améliorer demain.

A titre d'exemple, au-delà des réflexions sur nos techniques opérationnelles et sur l'engagement des renforts, il faudra évoquer :

- le repos de sécurité pour les cadres aussi ;
- le fait que des sapeurs-pompiers professionnels doivent poser des congés pour aller renforcer les dispositifs opérationnels, autrement dit poser des congés pour exercer leur métier ? Est-ce « understandable » en 2022 ?

Certaines promesses ont été faites sans doute dans la précipitation et pour communiquer au plus vite.

Avenir Secours attend, après les mots, les actes concrets.

Je vous remercie pour votre attention.